

## La vulgarisation agricole dans la province de Khémisset (Maroc)

Leghtas A.

*in*

Bedrani S. (comp.), Elloumi M. (comp.), Zagdouni L. (comp.), Bedrani S. (collab.), Elloumi M. (collab.), Zagdouni L. (collab.).

La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique

Paris : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(1)

1993

pages 41-54

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=93400071>

To cite this article / Pour citer cet article

Leghtas A. **La vulgarisation agricole dans la province de Khémisset (Maroc)**. In : Bedrani S. (comp.), Elloumi M. (comp.), Zagdouni L. (comp.), Bedrani S. (collab.), Elloumi M. (collab.), Zagdouni L. (collab.). *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique*. Paris : CIHEAM, 1993. p. 41-54 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(1))



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# La vulgarisation agricole dans la province de Khémisset (Maroc)

Ali Leghtas

Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), Khémisset (Maroc)

**Résumé.** La province de Khémisset, au Nord-Ouest du Maroc, d'une superficie de 850 000 ha, comptait en 1982, 290 000 habitants représentant 71,5% de la population totale. Trois statuts juridiques des terres pour la SAU : privé (86 %), collectif (6%) et domaine privé de l'Etat (8%). Les exploitations de moins de 5 ha représentent près des 2/3 des exploitations et ne recouvrent que 22% de la SAU alors que celles de 50 ha et plus, ne représentant que 4% des agriculteurs, possèdent 22% de la SAU, au même niveau que 60% des exploitations.

La Direction provinciale de l'agriculture de Khémisset entretient des relations privilégiées avec les Centres de travaux agricoles, les subdivisions forestières, les inspections d'élevage, l'Agence d'Équipement Rural, et avec les structures hors DPA au profit des agriculteurs. Le mouvement coopératif, soutenu par les pouvoirs publics, connaît également une dynamique importante, les coopératives adhérentes étant soutenues par 3 institutions et une Chambre d'Agriculture. Dès 1980, les responsables du développement rural souhaitent améliorer la gestion et le suivi des activités de vulgarisation. L'équipe d'experts pluridisciplinaire a identifié un certain nombre de problèmes au niveau de la zone d'encadrement, des agriculteurs encadrés, du rôle du vulgarisateur et du directeur de CT, du système de formation-visite, de la DVRA et des relations avec les institutions complémentaires. Les améliorations proposées portent sur un redéploiement du personnel, l'encadrement et le système de motivation. Malgré tous les éléments positifs retenus, les améliorations et les moyens disponibles aussi bien pour la vulgarisation rapprochée que pour la vulgarisation de masse, ne permettent que l'encadrement de 50 à 60% des agriculteurs.

**Mots clés.** Vulgarisation – Développement local – Agent de vulgarisation – Maroc – Système d'enseignement.

## I. – Introduction

Dans la plupart des institutions de développement, les facteurs qui entravent le démarrage et la conduite d'un programme de transfert de technologies au niveau rural, ne se situent pas uniquement au niveau de la disponibilité des ressources matérielles ; souvent, ils résident principalement dans l'insuffisance des capacités d'organisation et la complexité des problèmes de communication entre les hommes.

Aussi, tout travail individuel ou collectif, se trouve nettement facilité par l'élaboration et l'adoption de dispositions, de règles et de conventions définies à l'avance, comprises et admises par l'ensemble des intervenants, responsables et exécutants.

Dans cette perspective, un effort particulièrement concluant a été entrepris au sein de la Direction provinciale de l'agriculture de Khémisset afin de mettre au point, entre autres, un système uniforme d'identification et de classement des documents de vulgarisation, l'emploi d'un même vocabulaire et d'un canevas identique des rapports d'activités, facilitant ainsi la communication entre les hommes au travail à différents niveaux. Ce qui a donné comme principal résultat une amélioration très significative du rendement et de l'efficacité des interventions entreprises en matière de vulgarisation agricole.

## II. – Données essentielles sur la province de Khémisset

### 1. Présentation de la province de Khémisset

Elle fait partie de la région Nord-Ouest du pays et possède des limites territoriales avec cinq provinces :

Au Nord	Province de Kénitra
Au Sud	Province de Khénifra et Khouribga
A l'Est	Province de Meknès
A l'Ouest	Wilaya de Rabat-Salé

#### A. L'occupation des terres

La superficie totale de la province de Khémisset s'élève à 850 000 ha environ, répartie comme suit :

Superficie agricole utile (SAU)	= 434 000 ha, soit 51% de la surface totale (ST)
Forêt	= 326 000 ha, soit 38% de la ST
Parcours et incultes	= 90 000 ha, soit 11% de la ST

#### B. Population rurale

Selon le dernier recensement (1982), la population rurale s'élève à 290 000 habitants représentant ainsi 71,5% de la population totale de la province.

La structure de cette population se présente comme suit :

64% de jeunes	1 à 25 ans
23% d'adultes	26 à 50 ans
13% de personnes âgées	50 ans et plus

La densité de la population est d'environ 56 hab./km<sup>2</sup>.

#### C. Cultures pratiquées

L'assolement pratiqué est constitué en moyenne de :

Céréaliculture	58% de la SAU
Légumineuses alimentaires	11% de la SAU
Fourrages	06% de la SAU
Maraîchage	02% de la SAU
Cultures oléagineuses	04% de la SAU
Arboriculture	04% de la SAU
Jachère	15% de la SAU

#### D. Niveau de production (campagne agricole 1990-1991, chiffres approximatifs)

Céréales	4,8 millions de quintaux
Légumineuses	0,4 "
Fourrages	1,8 "
Maraîchage	2,0 "
Oléagineux	1,2 "
Fruits	0,9 "
Lait	10,7 millions de litres
Viandes (rouge et blanche)	5 000 tonnes
Laine	79 tonnes

Ces productions constituent les résultats d'une campagne agricole qualifiée assez bonne pour la province de Khémisset.

## 2. Etat des structures agraires dans la province

### A. Statut juridique des terres

Melk privé	86% de la SAU
Collectif	6% de la SAU
Domaine privé de l'Etat	8% de la SAU

Cette multitude de statuts ne permettent pas une mise en valeur rationnelle des terres.

### B. Structures foncières

La terre actuellement travaillée est inégalement répartie comme le montre le schéma suivant :

Taille	% de la SAU	% agriculteurs
0 à 5 ha	22	60
5 à 10 ha	19	20
10 à 20 ha	19	11
20 à 50 ha	18	5
50 ha et plus	22	4

On relève donc une prédominance des exploitations de moins de 5 ha représentant près des 2/3 des exploitations et ne recouvrant que 22% de la SAU. Par contre les exploitations de 50 ha et plus qui ne représentent que 4% des agriculteurs possèdent 22% de la SAU au même niveau que 60% des exploitations.

## 3. Structure du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire (MARA)

Les principales structures d'encadrement et d'intervention du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire dans la province se présentent comme suit :

### Entités locales dépendant de la DPA

Centres de travaux agricoles	6
Subdivisions forestières	4
Inspections d'élevage	5
Agence d'équipement rural	5

### Structures hors DPA

Station de recherche agronomique	1
Inspection régionale de la protection des végétaux	1
Inspection de la répression des fraudes	1
Service régional du contrôle des semences et plants certifiés	1
Conservation foncière	2
Service topographique	1
Caisses régionales de crédit agricole	2
Caisses locales de crédit agricole	5
Centre régional de la société nationale de commercialisation des semences	1
Inspection de l'office national interprofessionnel des céréales et légumineuses	1
Unités de développement	(SDEA – SNDE – COMAPRA)

Depuis ces dernières années, la DPA entretient des relations privilégiées avec les structures ci-dessus au profit des agriculteurs.

Par ailleurs, le mouvement coopératif soutenu par les pouvoirs publics a connu une dynamique dans les services qu'il rend à ses adhérents qui sont les :

Coopératives laitières	24 + 1 Union
Coopératives maraîchères	5
Coopératives d'approvisionnement	91 (non-opérationnelles)
Coopératives de viandes rouges	1
Coopératives apicoles féminine	1
Coopératives oléicoles	1
Coopératives de la réforme agraire	19 + 1 Union

Institutions soutenant en aval ces coopératives :

SCAM	1
ANOC	1
ANEB	1
Chambre d'agriculture	1 (représentation régionale)

### III. – Problèmes posés par l'organisation et le fonctionnement du système de vulgarisation au niveau de la province (situation antérieure)

#### Problématique

Depuis quelques années (à partir de l'année 1980), les responsables de développement ont senti que l'organisation, la gestion et le suivi des activités de vulgarisation laissent beaucoup à désirer. Ceci a été souligné également par les différentes missions des experts nationaux et internationaux qui ont à leur tour un grand nombre de questions relatives au manque d'organisation des activités de vulgarisation, aux insuffisances dans l'encadrement et aux faibles niveaux de motivation des vulgarisateurs.

Devant cette situation, les responsables provinciaux ont chargé l'équipe pluridisciplinaire de prendre en main ce dossier, de procéder à une étude détaillée en vue de déterminer les facteurs qui bloquent la bonne marche du système de vulgarisation et de proposer les moyens d'amélioration. Cette étude a nécessité deux années de travail (1988 et 1989) et a été conduite de manière pragmatique au moyen :

- de missions à d'autres régions pour voir les expériences d'autres agriculteurs et vulgarisateurs,
- d'enquêtes, de prospections et de sondages auprès d'agriculteurs et de vulgarisateurs,
- de débats entre vulgarisateurs et responsables de la vulgarisation à l'échelon provincial et local,
- d'études de cas.

A la suite de l'étude, un certain nombre d'observations et de résultats ont été dégagés et formulés aux responsables provinciaux.

#### Zone d'encadrement

- Les critères ayant servi de base pour le découpage de la zone d'action des CT en zone d'encadrement ne sont pas bien définis et le terme de zone homogène donné à la zone d'encadrement prête à confusion.
- La monographie des zones n'est ni détaillée, ni actualisée.
- La population cible n'est pas bien identifiée et quantifiée.
- L'absence de programme de vulgarisation répondant aux contraintes de développement et aux desiderata des agriculteurs par suite de l'absence d'une analyse de situation.

#### Agriculteurs encadrés

- Manque d'information sur les préoccupations des agriculteurs.
- Insuffisance dans la connaissance des motivations des agriculteurs et les motifs de leur faible participation aux actions de vulgarisation.
- Absence de fichiers de suivi des agriculteurs encadrés.
- Absence de carte de situation des agriculteurs encadrés.
- Coût de revient de l'action de vulgarisation relativement élevé.
- Incohérence au niveau des groupes d'agriculteurs.

**☐ Vulgarisateur**

- Déficit de compétence à l'encadrement.
- Insuffisance de capacité physique pour exécuter la fonction de vulgarisation.
- Initiation insuffisante aux techniques de communication.
- Connaissance imparfaite des problèmes des agriculteurs.
- Insuffisance d'organisation du travail du vulgarisateur :
  - absence de calendrier de travail,
  - absence de motivation,
  - insuffisance dans l'utilisation des supports pédagogiques,
  - inexistence des outils de suivi du travail de vulgarisation,
  - les vulgarisateurs sont souvent instables dans leur zone par suite de mutation sans leur consentement ni l'avis des responsables provinciaux,
  - le vulgarisateur de masse agit d'une manière ponctuelle et désorganisée dans le temps et l'espace.
- Le contact entre vulgarisateurs est très limité.
- Les notes, circulaires et dispositions diverses n'arrivent pas souvent aux vulgarisateurs.
- Le vulgarisateur entre rarement en contact avec les responsables provinciaux.
- Le vulgarisateur est peu visité par les responsables d'encadrement provinciaux.

**☐ Directeur du CT**

- Assiste rarement aux réunions tenues par l'EP avec les vulgarisateurs.
- Participe peu à la supervision des activités de vulgarisation.
- Maîtrise peu la gestion des ressources humaines et matérielles.
- Absence de relations sociales et de communication.

**☐ Equipe pluridisciplinaire**

- La position de l'EP dans l'organisation du service rattaché à un responsable lui laisse peu de liberté dans l'accomplissement de ses tâches.
- La majorité des membres de l'EP appartenant à divers services sont tributaires des tâches qu'ils exercent au sein de leurs services respectifs.
- Les membres de l'EP sont peu sensibilisés aux techniques de communication, de gestion et d'encadrement.
- Les membres de l'EP tiennent rarement leurs réunions de concertation et de préparation de leur programme.
- Les membres de l'EP sont peu motivés.
- L'EP accorde peu d'intérêt à la production des supports pédagogiques.

**☐ Bureaux de vulgarisation des CT et DPA**

- S'occupent beaucoup des travaux à caractère administratif que de travaux d'encadrement.
- Ils sortent rarement sur le terrain pour le suivi.
- Ils ne disposent pas de cadre de travail clair.
- Il y a absence d'une définition claire des tâches et attributions.
- Problèmes de gestion des ressources humaines sont divers et imbriqués.

**☐ Système formation-visite**

- Aucune formation et initiation à ce niveau système n'a été faite pour le personnel de vulgarisation.
- Le système est peu compris et souvent assimilé à un simple processus technique.
- L'étude d'instauration du nouveau système a été passé rapidement.

**☐ La DVRA**

- Les notifications de crédits arrivent souvent en retard.
- Le système de gestion des crédits est inadapté à la situation actuelle du développement agricole.
- Le maintien d'une centralisation dans la prise de décision malgré l'évolution des structures de développement du MARA.

**☐ Relations avec les institutions complémentaires** (relations très limitées et, en général, à caractère ponctuel)

- Journées porte-ouverte organisées par l'INRA.
- Assistance de la SONACOS, FERTIMA et la COMAPRA pour l'approvisionnement des agriculteurs en intrants divers.
- Vente de petit matériel agricole.

- Achat de récolte de BT pour le compte de la SCAM.
- Participation aux comités de crédits des CRCA et CLCA.

## IV. – Améliorations au système de vulgarisation

Une série de mesures ont été prises afin de lever certaines contraintes de manière progressive et d'apporter des améliorations compte tenu des moyens disponibles.

### A. Définition des postes et attributions du personnel du vulgarisation

Désignation	Fonction	Opérations-activités	Tâches
<b>Vulgarisateur</b>	- relation - information - formation - encadrement	- réunion - voyages d'études - visites techniques - organisation	- encadrement des agriculteurs
<b>Chef BVA (CT)</b>	- encadrement - supervision	- réunion - sorties de terrain	- supervision des programmes de vulgarisation
<b>Directeurs du CT</b>	- information - gestion - supervision	- réunions - tenue des documents - participation	- gestion CT - contrôle l'exécution
<b>BVA (SMVA)</b>	- supervision - appui - contrôle	- réunion - visites-terrain	- supervision - programmation
<b>EP (SMVA)</b>	- info., coordination - formation - soutien	- réunion - formation - production de support	- suivi pédagogique - suivi technique
<b>Chef du SMVA</b>	- supervision - coordination	- réunion - supervision/terrain	- gestion - contrôle/supervision
<b>DPA</b>	- coordination - supervision - réunion	- coordination - supervision	- supervision - décision

Ainsi, l'ensemble des activités de vulgarisation a été approché d'une manière pragmatique en essayant de définir un cadre de travail pour chaque poste de fonction concernant toute la filière vulgarisation.

### B. Délimitation des zones d'encadrement

- Actualisation des données monographiques et collecte des informations qui faisaient défaut.
- Recensement des sites d'agglomération des populations.
- Relevé de l'état d'accessibilité du terrain (cyclomoteur, véhicule léger et tout terrain...).
- Identification des lieux fréquentés souvent par la population pour fixer les lieux de rassemblement qui feront l'objet de vulgarisation de masse.

### C. Identification des groupes cibles

- Nombre de douars dans la zone d'encadrement.
- Nombre d'exploitations par douars.
- Distance entre les douars.
- Eloignement des douars par rapport au CT et du lieu des résidences du vulgarisateur.

## D. Choix de méthodes d'approche

Sur la base des indicateurs recensés précédemment et après leur matérialisation sur carte et confirmation sur le terrain, il devient aisé de faire le choix des méthodes d'approche en matière d'encadrement adaptées aux différentes situations des groupes d'agriculteurs.

Dans les lieux et localités où les agglomérations sont concentrées et/ou la petite et la moyenne exploitation est dominante, le choix se portera sur la vulgarisation rapprochée à condition que le réseau routier soit praticable en cyclomoteur, et que la distance entre ces agglomérations et le lieu de résidence du vulgarisateur soit à la portée des capacités et moyens de ce dernier (pas plus de 20 km environ).

Trois approches sont appliquées dans la province :

- La méthode individuelle.** Axée sur le conseil sollicité par certains agriculteurs à titre individuel. Généralement, pour l'installation d'un exploitant, ou pour investir, ou encore pour des problèmes d'ordre technique. Ce type de service est très limité. En 1991, environ 600 conseils individuels ont été servis.
- La vulgarisation rapprochée.** Cette méthode est conduite par 16 vulgarisateurs encadrant 476 groupes de contact à raison de 7 à 8 agriculteurs/groupe de contact.
- La vulgarisation de masse.** 50 vulgarisateurs sélectionnés selon les critères ci-dessus assurent l'encadrement des agriculteurs dans 90 lieux de rassemblement (LR), soit 2 LR par vulgarisateur.

## E. Redéploiement du personnel

L'action entreprise par les responsables a permis :

- de limiter au maximum l'activité de présentation de service ;
- l'augmentation de l'effectif du personnel de vulgarisation par les agents prestataires ou par des mutations aux autres régions du Maroc. Actuellement, l'équipe est relativement équilibrée et seulement 80% des zones d'accueil sont touchées par la vulgarisation ;
- aptitude physique.

## V. – Encadrement du système

### A. Niveau provincial

Cet encadrement a inspiré des :

- directives et instructions du Plan directeur de vulgarisation (DPV) ;
- recommandations des différentes missions de concertation de la Banque Mondiale ;
- différents résultats d'études et d'ateliers de travail réalisés par la DPA de Khémisset.

**Bureau de vulgarisation agricole (BVA).** Il est constitué de 5 ingénieurs et 11 techniciens travaillant dans différentes sections que comprend le BVA (*cf. organigramme p. 49*).

**Cellule suivi-évaluation (CSE).** Elle est composée de deux ingénieurs, deux techniciens et d'une technicienne chargée de saisie informatique.

**Equipe pluridisciplinaire.** Elle est formée d'un noyau dur permanent, auquel peuvent s'adjoindre d'autres compétences en cas de nécessité. Ce noyau est formé de spécialistes-matière en : agro-économie, machinisme agricole, production et protection végétale, production et santé animale. A ce niveau, le réseau de communication se déclenche entre ces différents intervenants par un système de réunions régulières : réunion hebdomadaire entre BVA – CSE – EP (vendredi), réunion mensuelle avec les responsables provinciaux (lundi), réunion mensuelle avec l'ensemble des responsables de développement dépendant de la DPA.

L'objectif recherché est l'échange de points de vue et l'articulation des différents programmes de développement pour harmoniser les interventions.

### B. Niveau local

**Centres de travaux (CT).** La zone d'action de la DPA est encadrée par 6 CT, disposant de ressources humaines et matérielles relativement suffisantes. La mission essentielle étant la vulgarisation dans plus de 80% des activités du CT.

**Comité locale de coordination.** C'est la tendance actuellement expérimentée par la DPA, depuis 1989, qui vise en premier lieu l'instauration d'une institution collégiale formée par l'ensemble des responsables des services locaux du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire. *Composition* : Subdivision des eaux et forêts – Inspection de l'élevage – Agence de l'équipement – Centre de travaux. S'y ajoutent d'autres organismes et institutions intervenant dans le domaine agricole en cas de besoin. *Mission* : échange de points de vue sur les problèmes de la zone – coordination de la programmation et de l'exécution des différentes actions – concertation mutuelle sur des actions à caractère ponctuel et/ou spécifique. *Périodicité de réunions* : tous les mois.

**Institutions complémentaires.** En outre, les CT entretiennent des relations étroites avec d'autres départements ministériels (Intérieur, Commune rurale, Santé, Artisanat, Entraide nationale, Organismes et associations) qui interviennent dans le milieu rural. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des activités de comités provincial et local de la vulgarisation rurale qui constituent les organes de définition et de supervision des axes de développement du monde rural.

## VI. – Système de motivation

Le système de motivation adopté par la DPA est plus ou moins diversifié afin de dynamiser aussi bien le vulgarisateur que l'organisation où il travaille.

### A. Moyens de travail

- Cyclomoteurs à vitesse pour les vulgarisateurs de contact.
- Véhicule tout terrain pour les vulgarisateurs de masse.
- Les documents de suivi sont produits par la cellule SE (faciles à remplir, formés de dizaine de pages par mois et par CT).
- Les tâches des vulgarisateurs sont claires et définies dans un document disponible et sur place.
- Instauration d'une salle de vulgarisation où se contactent les vulgarisateurs, se tiennent les réunions...
- Réorganisation des cellules de documentation des CT.

### B. Système de motivation

- Organisation de concours des meilleurs vulgarisateurs (1989, 1990, 1991).
- Octroi des frais de déplacement.
- Octroi d'indemnités de cyclomoteur.
- Primes annuelles.
- Voyage de techniciens hors province.

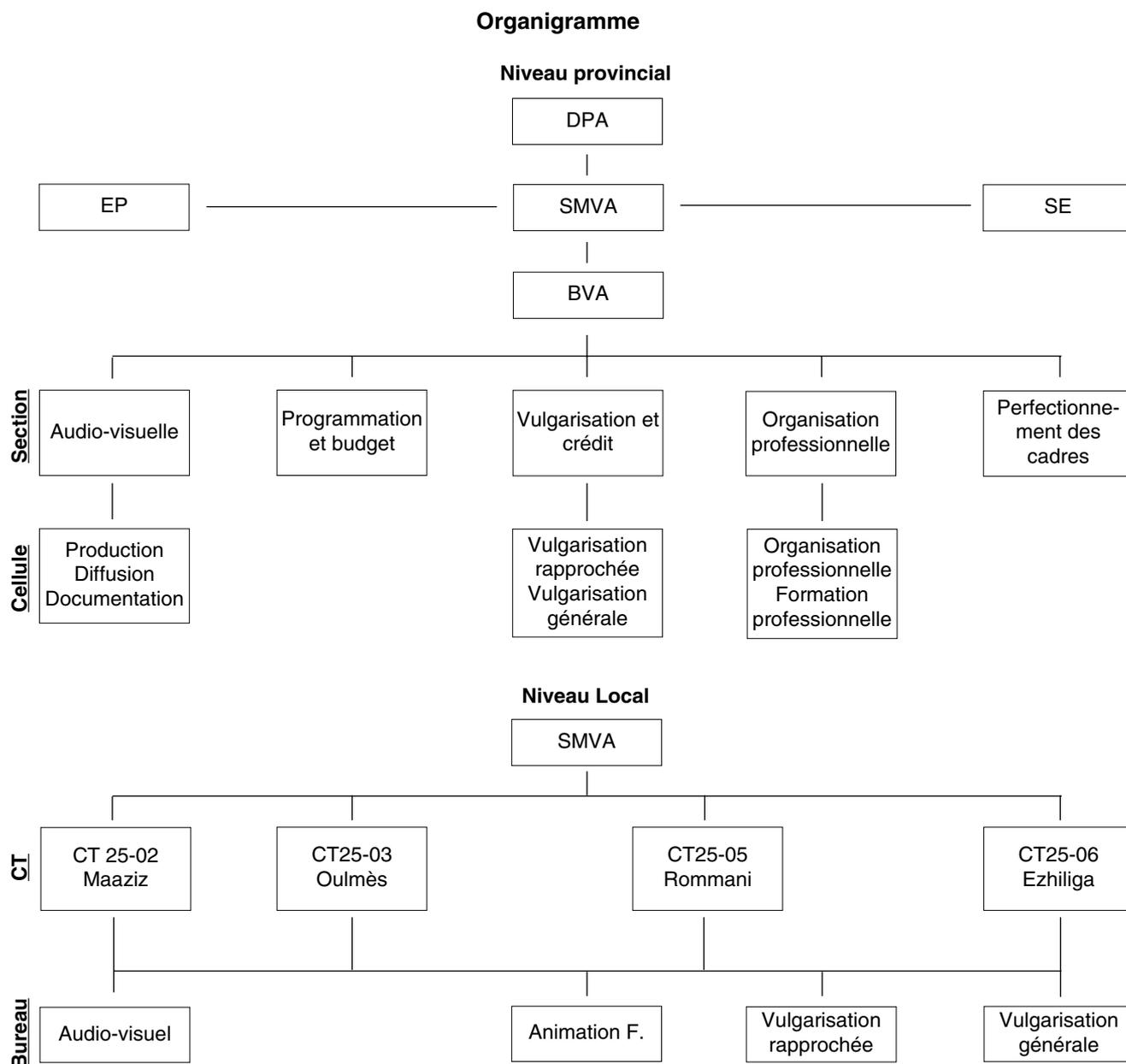
### C. Autres moyens pédagogiques

- Formation de vulgarisateurs.
- Participation aux différents séminaires, journées et autres manifestations agricoles.
- Prise de contact avec les responsables provinciaux au moins une fois par mois.
- Organisation du séminaire sur la recherche-formation vulgarisation, première manifestation en son genre au niveau national, regroupant tous les intervenants dans le développement agricole.

## VII. – Situation actuelle de l'encadrement dans la province de Khémisset

### 1. Organisation de la structure de vulgarisation

#### A. Vulgarisation rapprochée



NB : La structure organisationnelle des autres CT est identique à celle du cas de Rommani.

DPA : Direction provinciale de l'agriculture  
 SMVA : Service de mise en valeur agricole  
 EP : Equipe pluridisciplinaire

SE : Suivi-évaluation  
 BVA : Bureau de vulgarisation

**Structure d'encadrement**

Centres de travaux (CT)	ZE	Vulgarisation	CC	Agri. enc.	Nombre Agri. CC
25-02 Maâziz	5	5	149	1 368	9 à 10
25-03 Oulmès	3	3	148	1 329	8 à 9
25-05 Rommani	5	5	148	1 329	8 à 9
25-06 Ezzhiliga	-	3	96	-	8 à 9
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>476</b>	<b>3 963</b>	<b>8 à 9</b>

Les exploitations encadrées par le système de vulgarisation rapprochée se répartissent selon leur taille d'exploitation comme suit :

CT	0 - 5 (ha)	5 - 10 (ha)	10 - 20 (ha)	20 - 50 (ha)	50 et plus (ha)	Total (ha)
25-02 Maâziz	190	350	510	230	88	1 368
25-03 Oulmès	53	162	143	84	47	480
25-05 Rommani	367	417	355	125	66	1 329
25-06 Ezzhiliga	24	120	295	268	70	777
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>1 049</b>	<b>1 303</b>	<b>706</b>	<b>271</b>	<b>3 963</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'encadrement touche en majorité la petite et la moyenne exploitation (42,5% avec moins de 10 ha, 51,0% avec 10 à 50 ha).

Par contre, les exploitations ayant 50 ha et plus ne sont touchées par l'encadrement qu'à hauteur de 6,5%.

**Fonctionnement du système de vulgarisation rapprochée.** En ce qui concerne la vulgarisation rapprochée, le fonctionnement s'apparente à celui de la formation-visite, c'est-à-dire quatre journées par semaine de visites aux groupes de contact et une journée – généralement celle du souk hebdomadaire dans la région – réservée à la formation des vulgarisateurs par les membres de l'EP ou à une réunion de mise au point sur les réalisations, les problèmes rencontrés durant la semaine écoulée ainsi que la programmation des activités pour la semaine qui suit.

- Nombre des vulgarisateurs : 16
- Fréquence de séance de formation : 1 fois par 15 jours
- Lieu de déroulement des séances : centre de formation professionnelle-terrain
- Fréquence des sorties de suivi sur le terrain : 2 à 3 fois/semaine, le processus du déroulement du système de vulgarisateur est illustré par le tableau ci-après pour une activité d'une semaine.

Le tableau ci-dessous montre le mode de fonctionnement au cours d'une semaine pour chacun des CT concernés. Chaque vulgarisateur effectue huit visites par semaine, soit deux par jour (V1) et (V2), l'une le matin (M) et l'autre l'après-midi (AM), selon un calendrier précis. Chaque vulgarisateur effectue 32 visites par mois (objectif à atteindre), soit une visite par groupe tous les mois, lorsqu'il a à encadrer 32 groupes, et 2 visites par groupes tous les mois, lorsqu'il n'en a que 16, selon les caractéristiques de la zone d'encadrement.

Lundi CT	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi			
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Maâziz	V1	V2	V1	V2	V1	V2	V1	V2	Form./Régul. (E.P.)	
Oulmès	V1	V2	F/R (EP)		V1	V2	V1	V2	V1	V2
Rommani	V1	V2	V1	V2	F/R (EP)		V1	V2	V1	V2
Ezzhiliga	V1	V2	V1	V2	V1	V2	F/R (EP)		V1	V2

- M : matin
- AM : après-midi
- V1 : 1ère visite effectuée le matin chez le 1er groupe d'agriculteurs
- V2 : 2e visite effectuée l'après-midi chez le 2e groupe d'agriculteurs
- F/R : Journée consacrée soit à une séance de formation (F), soit à la réunion (R) avec les vulgarisateurs

**B. Vulgarisation de masse**

**Structure d'encadrement**

CT	Lieu de rassemblement	Vulgarisation	Population cible	Population touchée
25-01 Khémisset	22	11	8 000	3 800
25-02 Maâziz	12	10	5 000	3 830
25-03 Oulmès	04	2	1 500	7
25-04 Tiflet	13	14	4 500	1 500
25-05 Rommani	27	8	3 600	2 700
25-06 Ezzhiliga	12	5	800	600
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>50</b>	<b>23 400</b>	<b>13 180</b>

La vulgarisation de masse intervient comme moyen complémentaire d'encadrement des zones éloignées d'une manière organisée par rapport à ce qu'elle était auparavant. Dans ces zones, on repère les lieux de grandes concentrations des populations appelés « Lieux de Rassemblement » (LR). Autour de ces lieux, on vise une population cible ou encadrable.

Actuellement, l'action de vulgarisation de masse entreprend des actions de vulgarisation à base de supports scripto-visuels et audiovisuels traitant un seul thème de grande importance pour la saison. Le moyen de transport utilisé étant la *land rover*. C'est ainsi qu'on a actuellement : 90 lieux de rassemblement, 50 vulgarisateurs de masse, 23 400 agriculteurs cible ; 13 180 agriculteurs sont effectivement touchés

En moyenne, chaque vulgarisateur a une population cible de 468 agriculteurs.

Au cours d'une semaine par exemple, le CT 25-01 de Khémisset entreprend ses actions selon le processus suivant :

CT		<b>Khémisset</b> 25-01	<b>Maâziz</b> 25-02	<b>Oulmès</b> 25-03	<b>Tiflet</b> 25-04	<b>Rommani</b> 25-05	<b>Ezzhiliga</b> 25-06
Lundi			12	04	13	27	12
Mardi			20				
Mercredi			18				
Jeudi		Travail de bureau					
Vendredi		Réunion hebdo. de vulgarisation					

22 : Ce sont les lieux de rassemblement (LR) ; AC : Agriculteurs cible ; AT : Agriculteurs effectivement touchés

: l'évolution progressive de la masse des agriculteurs touchés par la vulgarisation de masse autour des lieux de rassemblement : 22 LR au 1er passage ; 20 LR au 2e passage ; 18 LR au 3e passage, etc.

C'est ainsi que l'action de masse évolue progressivement dans l'espace selon le calendrier d'activité temporel à touché tranche par tranche la masse d'agriculteurs située autour d'un lieu de rassemblement.

**2. Situation actuelle de l'encadrement au niveau de la province**

**Population de vulgarisateurs**

Vulgarisateurs de contact	16
Vulgarisateurs de masse	50

**Population d'agriculteurs cible**

• par la vulgarisation rapprochée	
- agriculteurs cible	5 120
- 1 vulgarisateur pour	320
• par la vulgarisation de masse	
- agriculteurs cible	23 400
- 1 vulgarisateur pour	468

**Population d'agriculteurs effectivement touchés**

• par la vulgarisation rapprochée		
- agriculteurs touchés	3 963	soit 77,4% de la population cible
- 1 vulgarisateur pour	248	
• par la vulgarisation de masse		
- agriculteurs touchés	13 180	soit 56,3% de la population cible
- 1 vulgarisateurs pour	264	

Globalement, l'encadrement par les deux types de vulgarisation touche 60% des agriculteurs du total de la population cible.

## VIII. – Système de suivi-évaluation de la vulgarisation agricole : cas de la VR

### 1. Outils et instruments de suivi

**A. Documents de suivi du vulgarisateur**

- Fiche de visite
- Fiche mensuelle des thèmes vulgarisés
- Fiche mensuelle de participation des agriculteurs
- Fiche exploitation

**B. Documents de suivi du superviseur (chef de BVA du CT)**

- Fiche synthèse hebdomadaire
- Fiche des visites ratées
- Rapport mensuel de vulgarisation

**C. Documents du suivi du chef de BVA du SMVA**

- Fiche d'évolution de l'encadrement
- Fiche réponse
- Bilan trimestriel, semestriel et annuel

### 2. Acteurs intervenants dans le système de suivi-évaluation

1. Groupes de contact ; 2. Le vulgarisateur ; 3. Le superviseur ; 4. Le directeur du CT ; 5. Le chef du BVA de la DPA ; 6. Equipe pluridisciplinaire ; 7. Le comité local de coordination; 8. Le chef du SMVA ; 9. Le directeur provincial de l'Agriculture

### 3. Evaluation des effets des actions de vulgarisation

**A. Outils d'évaluation**

- Documents de suivi
- Enquêtes et sondages

Chaque année, l'équipe de suivi-évaluation associée à l'équipe pluridisciplinaire effectuent des enquêtes d'évaluation des effets des actions de vulgarisation. *1ère enquête* : Réalisation en 1990 – Echantillon : 50 exploitations. *2e enquête* : Réalisation en 1991 – Echantillon : 50 exemplaires

## B. Résultats d'évaluation

### Evolution du nombre des groupes de contact (GC)

1989 : 341 GC

1990 : 372 GC

1991 : 476 GC

Cette évolution positive d'adhésion des agriculteurs est motivée par le soutien moral et matériel des vulgarisateurs d'une part et le renforcement des contacts étroits entre vulgarisateur et agriculteurs d'autre part.

### Evolution de la participation des agriculteurs aux actions de vulgarisation

Agriculteurs ayant participé au moins 1 fois : 82%

Agriculteurs ayant participé au moins 3 fois : 64%

Agriculteurs ayant participé au moins 5 fois : 53%

Agriculteurs ayant participé plus de 5 fois : 34%

### Taux d'adoption des conseils de vulgarisation (cas de la céréaliculture)

	<u>1990</u>	<u>1991</u>
<b>Travaux du sol précoce</b>		
Non adoption	0	0
Adoption partielle	39%	25%
Adoption totale	61%	75%
<b>Utilisation du semoir</b>		
Non adoption	41%	35%
Adoption totale	59%	65%
<b>Fertilisation</b>		
• Engrais de fond	1990	1991
1 q/ha	44%	26%
1,5 q/ha	30%	41%
2 q/ha	26%	33%
• Engrais de couverture		
Moins de 0,5 q/ha	3%	-
0,5 à q/ha	42%	38%
Plus de 1 q/ha	55%	62%
<b>Contrôle phytosanitaire</b>		
Contre mauvaises herbes (MH)	60	50
Contre folle avoine (FA) et MH	30	
Contre FA, MH et maladies	10	15

### Participation des agriculteurs aux actions de vulgarisation

• Journée d'animation	53%	62%
• Voyages d'agriculteurs	44%	27%
• Essais de démonstration	39%	43%
• Concours culturels	18%	19%
• Réunions d'information	44%	56%
• Démonstrations	25%	28%

### Utilisation de nouvelles variétés de céréales

	<u>1988</u>	<u>1991</u>
Nombre variétés BT	6	9
Nombre variétés BD	4	6
Nombre variétés orge	3	5

Il s'agit des premiers résultats de travail d'évaluation réalisé en 1991. Le reste des résultats ne seront disponibles que vers la fin du mois d'avril.

## IX. – Conclusion

Le système de vulgarisation actuellement opérationnel dans la zone d'action de Khémisset est plus performant que ce qui existait auparavant (avant 1985). Si les efforts déployés par l'équipe de la DPA ont rendu certains aspects du système plus opérationnels, d'autres aspects sont encore à améliorer dans l'avenir. Les principaux éléments positifs obtenus par les améliorations apportées au système de vulgarisation sont :

- l'amélioration du savoir technique et pédagogique des vulgarisateurs à tous les niveaux du système ;
- l'organisation et la planification des activités de vulgarisation sont maîtrisées ;
- le développement des relations entre les intervenants à différents niveaux du système ;
- la dynamisation des relations entre organismes de développement et institutions de recherche et de formation ;
- l'amélioration de la gestion du travail de vulgarisation ;
- le suivi-évaluation des activités de vulgarisation est facilement praticable ;
- la réorganisation de la vulgarisation de masse sur des bases nouvelles adaptées aux conditions locales.

Par ailleurs, il faut souligner qu'un certain nombre de préoccupations restent encore insolubles et que le système ne peut pas apporter de solutions à court terme :

- le système est très rigoureux dans sa planification et sa programmation ; un rendez-vous manqué c'est un thème perdu ;
- le système de vulgarisation rapprochée suppose l'existence d'une infrastructure socio-économique et technique très développée ;
- le système s'adapte plus facilement dans les régions à dominance de monoculture (cas des périmètres irrigués...) ;
- le système nécessite assez de moyens humains, matériels et financiers pour son fonctionnement ;
- la participation des agriculteurs est limitée, en raison du temps consacré au groupe, aux besoins énormes et parfois contradictoires des membres du GC...

Les améliorations apportées et les moyens dont nous disposons ne peuvent dépasser l'encadrement de 50% à 60% des agriculteurs par l'action conjuguée des deux types de vulgarisation.

### Références

- **Ballouk, A. et Laajoul, A.**, 1980. *Réflexions sur une nouvelle stratégie de vulgarisation agricole*, DVRA/DVCA, Rabat.
- **Chakib, A. et Laajoul, A.**, 1990. Organisation des activités de vulgarisation et mise en place d'un système de suivi-évaluation dans la zone du Projet Oulmès-Rommani, Khémisset.
- **Benov, D.**, 1987. Système de formation et visites, in : *La vulgarisation agricole*, Banque mondiale, Washington, D.C.

### Documents et rapports

Bilan de l'Equipe Pluridisciplinaire, DPA/SMVA de Khémisset, 1988.

Définition des tâches des différents intervenants en vulgarisation, DPA/SMVA de Khémisset, 1990.

Rapports d'activités annuels de la DPA de Khémisset 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991.

